



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-425

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

- R32-2022-11-08-00017 - DECISION **??**DOS-SDES-AUT N°2022-85
??PORTANT AUTORISATION DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DE
??L HOPITAL DE CREPY-EN-VALOIS (60)**??** (3 pages) Page 3
- R32-2022-11-08-00018 - Décision DOS-2022-774 portant inscription de
Madame DE ROBILLARD Mélissa au registre national des
psychothérapeutes. (2 pages) Page 7
- R32-2022-11-08-00019 - Décision DOS-2022-775 portant inscription de
Madame LEFEVRE Julie au registre national des psychothérapeutes. (2
pages) Page 10
- R32-2022-10-26-00055 - Décision DOS-SDA-ASNP-TS N°2022-723 portant
accord de transfert d'autorisations de mise en service de véhicule de
transports sanitaires dans le cadre d'une modification d'implantation au
profit de la société AMBULANCES DHINAUT FILS
SENLIS/CREPY-EN-VALOIS. (4 pages) Page 13

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

- R32-2022-11-08-00013 - Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter -
GAEC DE LA BELLE PROMENADE (3 pages) Page 18
- R32-2022-11-08-00014 - Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter -
SCEA LA FERME DU CENTRE (3 pages) Page 22
- R32-2022-11-08-00015 - Contrôle des structures - Refus d'exploiter - EARL
DELPORTE (4 pages) Page 26
- R32-2022-11-08-00016 - Contrôle des structures - Refus d'exploiter - SCEA
DES CHARMILLES (5 pages) Page 31
- R32-2022-11-03-00009 - Contrôle des structures - Refus d'exploiter - SCEA
DU CASTEL (3 pages) Page 37
- R32-2022-11-08-00011 - Contrôle des structures - RESCRIT - GAEC DU
BREUIL.odt (11 pages) Page 41
- R32-2022-11-08-00012 - Contrôle des structures - RESCRIT - GAEC SAINT
GEORGES.odt (15 pages) Page 53
- R32-2022-11-08-00010 - Contrôle des structures - RESCRIT- EARL
FRANQUE.odt (7 pages) Page 69

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-11-08-00017

DECISION

DOS-SDES-AUT N°2022-85

PORTANT AUTORISATION DE LA PHARMACIE A
USAGE INTERIEUR DE
L HOPITAL DE CREPY-EN-VALOIS (60)

**DECISION
DOS-SDES-AUT N°2022-85
PORTANT AUTORISATION DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DE
L'HOPITAL DE CREPY-EN-VALOIS (60)**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé HAUTS-de-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique (CSP), et notamment les articles L.5126-1 à L5126-11, L.6111-2, R.5126-1 à R.5126-66, R.6111-18 à R.6111-21-1 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur (PUI) ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;

Vu la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 17 octobre 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée le 21 avril 2022 par la directrice de l'Hôpital de Crépy-en-Valois en vue d'obtenir l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'Hôpital de Crépy-en-Valois (60) ;

Vu la suspension du délai d'instruction intervenue du 19 juillet 2022 au 02 août 2022 en application de l'article R. 5126-30 du CSP ;

Vu la note en date du 05 août 2022, établie par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

Vu l'avis du Conseil central de la section H de l'ordre des pharmaciens en date du 10 octobre 2022;

Considérant que cette demande répond à la parution du décret 489-2019 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

ARRETE

Article 1 – L'autorisation de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'Hôpital de Crépy-en-Valois, sis 16 rue Saint Lazare à Crépy-en-Valois (60 800), est **accordée**.

Article 2 – la disposition, l'organisation, les missions et activités autorisées de la PUI sont les suivantes :

Finess EJ : 60 010 00 85

Finess ET : 60 000 00 20

1. Le ou les sites d'implantation des locaux de la PUI :

- La PUI est située au sous-sol et au 3^{ème} étage du bâtiment de l'Hôpital de Crépy-en-Valois – 16, rue Saint Lazare à Crépy-en-Valois (60 800).

2. Les différents sites d'implantation des établissements desservis par la PUI :

- EHPAD les Primevères – 1, rue des primevères – 60 800 Crépy-en-Valois.
- EHPAD de la Hante – 3, mail Philippe d'Alsace – 60 800 Crépy-en-Valois.

3. Les missions et les activités mentionnées aux articles L.5126-1, L.5126-6, R.5126-9, R.5126-10, assurées par la PUI pour son propre compte ou pour le compte d'une autre PUI :

La PUI assurera pour son propre compte les missions suivantes, mentionnées aux articles L.5126-1 et L.5126-6 et les activités mentionnées aux articles R.5126-9 et R.5126-10.

a- **Missions** : (article L.5126-1)

- Gestion, approvisionnement, vérification des dispositifs de sécurité, préparation, contrôle, détention, évaluation et dispensation des médicaments, produits ou objets du monopole, des DMS et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires, et d'en assurer la qualité.
- Toute action de pharmacie clinique.
- Toute action d'information aux patients et aux professionnels de santé sur les produits de santé mentionnés au 1^o, ainsi que toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage, et de concourir à la pharmacovigilance, à la matériovigilance, et à la politique du médicament et des DMS.

b- **Missions par dérogation aux dispositions de l'article L.5126-1** : (article L.5126-6)

- Non concerné

c- **Activités** : (article R.5126-9)

- 1^o : La préparation des doses à administrer de médicaments (PDA).

4. Les missions ou activités assurées par une autre PUI pour le compte de la PUI :

- Non concerné

5. Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, exprimé en demi-journées hebdomadaires :

- Le temps de présence du pharmacien assurant la gérance de la pharmacie à usage intérieur est de **8** demi-journées.

6. Le cas échéant, la durée de l'autorisation pour les missions mentionnées au I de l'article L.5126-8 dans le respect des dispositions de l'article R.5126-35 :

- Non concernée

Article 3 – Toute modification des éléments mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, considérée comme modification substantielle en application de l'article R. 5126-32 du CSP, devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **08 NOV. 2022**

Pour le Directeur général et par délégation,

La responsable du service
planification, autorisation, contractualisation
des établissements de santé

Marie-Alexandra DIVANDARY

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-11-08-00018

Décision DOS-2022-774 portant inscription de
Madame DE ROBILLARD Mélissa au registre
national des psychothérapeutes.

**DECISION DOS-2022-774 portant inscription de Madame DE ROBILLARD Mélissa
au registre national des psychothérapeutes**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique notamment son article L4131-1 ;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret N°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France (Monsieur Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 octobre 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'inscription au registre national des psychothérapeutes de Madame DE ROBILLARD Mélissa, en date du 4 août 2022 ;

Considérant que la demande et les éléments constitutifs du dossier déposés par Madame DE ROBILLARD Mélissa répondent aux exigences du décret n°2010-534 du 20 mai 2010 susvisé relatives à une inscription au registre national des psychothérapeutes ;

DECIDE

Article 1 - Madame DE ROBILLARD Mélissa est inscrite au registre national des psychothérapeutes.

Article 2 - Madame DE ROBILLARD Mélissa est autorisée à faire usage du titre de psychothérapeute sous condition d'une demande à son initiative d'enregistrement au répertoire ADELI.

Article 3 - Madame DE ROBILLARD Mélissa peut exercer en qualité de psychothérapeute dans le respect des conditions des articles 1 et 2 de la présente décision.

En cas de changement de situation professionnelle, elle devra en informer l'ARS Hauts-de-France.

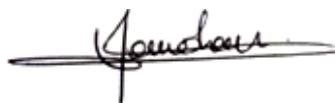
Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 - La présente décision sera notifiée à Madame DE ROBILLARD Mélissa.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 8 novembre 2022

Pour le directeur général de l'ARS et
par délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé



Aurore FOURDRAIN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-11-08-00019

Décision DOS-2022-775 portant inscription de
Madame LEFEVRE Julie au registre national des
psychothérapeutes.

**DECISION DOS-2022-775 portant inscription de Madame LEFEVRE Julie
au registre national des psychothérapeutes**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique notamment son article L4131-1 ;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret N°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France (Monsieur Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 octobre 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'inscription au registre national des psychothérapeutes de Madame LEFEVRE Julie, en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que la demande et les éléments constitutifs du dossier déposés par Madame LEFEVRE Julie répondent aux exigences du décret n°2010-534 du 20 mai 2010 susvisé relatives à une inscription au registre national des psychothérapeutes ;

D E C I D E

Article 1 - Madame LEFEVRE Julie est inscrite au registre national des psychothérapeutes.

Article 2 - Madame LEFEVRE Julie est autorisée à faire usage du titre de psychothérapeute sous condition d'une demande à son initiative d'enregistrement au répertoire ADELI.

Article 3 - Madame LEFEVRE Julie peut exercer en qualité de psychothérapeute dans le respect des conditions des articles 1 et 2 de la présente décision.

En cas de changement de situation professionnelle, elle devra en informer l'ARS Hauts-de-France.

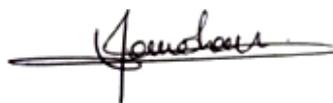
Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 - La présente décision sera notifiée à Madame LEFEVRE Julie.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 8 novembre 2022

Pour le directeur général de l'ARS et
par délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé



Aurore FOURDRAIN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-10-26-00055

Décision DOS-SDA-ASNP-TS N°2022-723 portant accord de transfert d'autorisations de mise en service de véhicule de transports sanitaires dans le cadre d'une modification d'implantation au profit de la société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS.

DECISION DOS-SDA-ASNP-TS N°2022- 723 - PORTANT ACCORD DE TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE MISE EN SERVICE DE VEHICULE DE TRANSPORTS SANITAIRES DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION D'IMPLANTATION AU PROFIT DE LA SOCIETE AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS /CREPY-EN-VALOIS

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique et notamment en ses articles L.6312-1 à L.6313-1 ; R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-632 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/RD/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

Vu l'arrêté directeur général de l'ARS Hauts-de-France DOS-SDA-2022-454 du 30 juin 2022 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 octobre 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande de la société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS /CREPY-EN-VALOIS sur le transfert des autorisations de mise en service attachées à neuf véhicules de transports sanitaires de type « ambulance » et à un véhicule de type «véhicule sanitaire léger (VSL)» repris en annexe jointe, demande dont il a été accusé réception en date du 11 Octobre 2022, déposée par l'intermédiaire de son représentant légal monsieur Stéphane DHINAUT, dans le cadre d'un changement d'implantation de la société ;

Vu la déclaration de conformité des locaux de la société en date du 06 octobre 2022 ;

Considérant que l'entreprise AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS /CREPY-EN-VALOIS est actuellement implantée dans la commune de SENLIS ;

Considérant que l'entreprise AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS demeurera dans la même commune ;

Considérant que le transfert des autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires au sein de la même commune n'aura aucun impact sur la satisfaction des besoins de la population en matière de transports sanitaires ;

Considérant que la société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS déclare qu'elle dispose de locaux conformes à l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Considérant qu'au vu de ces éléments, il convient d'autoriser le transfert de l'ensemble des autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires objet de la demande ;

DECIDE

Article 1 – La société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS est autorisée à procéder au transfert des autorisations de mise en service attachées à neuf véhicules de transports sanitaires de type « ambulance » et à un véhicule de type «véhicule sanitaire léger (VSL)» repris en annexe jointe, dans le cadre d'un changement d'implantation du 65 avenue gorges Clemenceau à SENLIS vers le 43 avenue Félix Louat à SENLIS et ce, dans les trois mois suivant la notification de la présente décision.

Article 2 – La société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS transmettra son numéro unique d'identification délivré par l'INSEE et informera l'agence régionale de santé Hauts-de-France de la finalisation des démarches.

Article 3 – La société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS fera parvenir à l'agence régionale de santé Hauts-de-France une copie des certificats d'immatriculation des véhicules objet de la transaction indiquant la nouvelle domiciliation. Le certificat d'agrément finalisant la procédure de transfert des autorisations de mise en service sera délivré après réception de l'ensemble des justificatifs.

Article 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 – La présente décision sera notifiée à la société AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS/CREPY-EN-VALOIS.

Article 6 – Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **26 OCT. 2022**

Pour le Directeur général de l'ARS
et par délégation,



Isabelle GUILLOTON
Responsable du service
Accès aux soins non programmés,
Transports sanitaires

ANNEXE

Liste des véhicules de l'entreprise

AMBULANCES DHINAUT FILS SENLIS /CREPY-EN-VALOIS

Immatriculation	Marque	Type	Mise en service
EY-340-RJ	RENAULT	AMBULANCE	20/09/2019
FR-779-AN	VOLKSWAGEN	AMBULANCE	08/07/2020
FR-600-PL	VOLKSWAGEN	AMBULANCE	30/07/2020
FR-424-PK	VOLKSWAGEN	AMBULANCE	30/07/2020
FV-654-BS	RENAULT	AMBULANCE	01/12/2020
FV-716-BS	RENAULT	AMBULANCE	01/12/2020
FY-838-CA	RENAULT	AMBULANCE	29/03/2021
FY-506-CA	RENAULT	AMBULANCE	29/03/2021
FK-900-YD	RENAULT	ASSU	04/11/2019
FN-321-YL	RENAULT	VSL	04/03/2020

DRAAF

R32-2022-11-08-00013

Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter
- GAEC DE LA BELLE PROMENADE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Nord
Service économie agricole**

**GAEC LA BELLE PROMENADE
Madame, Monsieur Thérèse-Marie et Sébastien
VERSCHAVE et Monsieur Jean-Claude FRETIN
2246 rue de Messines
59236 FRELINGHIEN**

Réf.: **2022-59-0374**
Réf DRAAF : 269

Arrêté préfectoral portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM), et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par le GAEC LA BELLE PROMENADE représenté par Madame, Monsieur Thérèse-Marie et Sébastien VERSCHAVE dont le siège d'exploitation se situe à FRELINGHIEN pour les parcelles B96 et B841 sises sur le territoire de la commune de FRELINGHIEN, d'une superficie totale de 3,7493 ha, enregistrée complète le 29 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2022, portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le GAEC LA BELLE PROMENADE ;

Vu l'avis de la section structures et économie des exploitations de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Nord en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 1^{er} octobre 2022 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Considérant l'erreur matérielle sur la date de complétude du dossier de la demande mentionnée dans l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2022, portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le GAEC LA BELLE PROMENADE ;

Considérant que la demande du GAEC LA BELLE PROMENADE est concurrente, pour la totalité de sa demande, avec la demande de la SCEA LA FERME DU CENTRE représentée par Mesdames Sabine et Pauline BOUSSEMART dont le siège d'exploitation se situe à FRELINGHIEN enregistrée complète le 11 juillet 2022 dont le délai d'instruction est porté au 12 janvier 2023 ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que le GAEC LA BELLE PROMENADE, composé de trois associés exploitants, souhaite s'agrandir pour mettre en valeur, après opération, une exploitation de 112,2793 ha dont la superficie exploitée par unité de main-d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est inférieure 60 ha/UMO ;

Considérant que la demande du GAEC LA BELLE PROMENADE relève du 2ème rang de priorité, défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la SCEA LA FERME DU CENTRE, composée de 2 associées exploitantes, souhaite constituer une société pour mettre en valeur, après opération, une exploitation de 77,5060 ha dont la superficie exploitée par unité de main-d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est inférieure à 60 ha/UMO ;

Considérant que la demande de la SCEA LA FERME DU CENTRE relève du 2ème rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que les demandes du GAEC LA BELLE PROMENADE et de la SCEA LA FERME DU CENTRE relèvent du même rang de priorité ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2022, portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le GAEC LA BELLE PROMENADE, est retiré.

Article 2

Le GAEC LA BELLE PROMENADE est autorisé à exploiter les parcelles B96 et B841 sises sur le territoire de la commune de FRELINGHIEN, d'une superficie totale de 3,7493 ha, provenant de l'exploitation de Madame Sabine BOUSSEMART à FRELINGHIEN.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Article 3

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Article 4

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France et le directeur départemental de territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Amiens, le 7 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation
Le chef du service régional de performance
économique et environnementale des entreprises



Sylvain MULLOT

DRAAF

R32-2022-11-08-00014

Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter
- SCEA LA FERME DU CENTRE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Nord
Service économie agricole**

Réf.: **2022-59-0212**
Réf DRAAF : 270

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

SCEA LA FERME DU CENTRE
Mesdames Sabine et Pauline BOUSSEMART
40 rue au Vent
59236 FRELINGHIEN

Arrêté préfectoral portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM), et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la SCEA LA FERME DU CENTRE représentée par Mesdames Sabine et Pauline BOUSSEMART dont le siège d'exploitation se situe à FRELINGHIEN pour les parcelles B96, B841, A551, A566, A567, A820, A821, A1753, A2006, A2033, A2446, A2450, A2460, A2462, A2608, A2610, A2614, A2627, B98, ZA89, A3214, A2019, A2020, A2449, A2452, A462, A1716, A43, A44, A45, A1284, A1285, A1286, A1309, A1310, A1311, A1312, A1653, A636, A637, A638, A2066, A645, A2433, A2570, A2617, A2639, B1315, A2571, A740, A1265, A1266, A3113, A3115, A550, A2021, A2509, A2553, B677, B672, B681, B682, B690, B689 sises sur le territoire de la commune de FRELINGHIEN, A258, A5039 sises sur le territoire de la commune d'HOUPLINES et XC10, XC29, XC30, XC31, XC32, XD69 sises sur le territoire de la commune de STEENWERCK d'une superficie totale de 77,5060 ha, enregistrée complète le 11 juillet 2022 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Vu la décision de prolongation de la demande d'autorisation d'exploiter de la SCEA LA FERME DU CENTRE en date du 5 octobre 2022, portant le délai de fin d'instruction au 12 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2022, portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par la SCEA LA FERME DU CENTRE ;

Vu l'avis de la section structures et économie des exploitations de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Nord en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 1^{er} octobre 2022 ;

Considérant l'erreur matérielle sur la date de complétude du dossier de la demande concurrente mentionnée dans l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2022, portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par la SCEA LA FERME DU CENTRE ;

Considérant que la demande de la SCEA LA FERME DU CENTRE est concurrente avec la demande du GAEC LA BELLE PROMENADE représenté par Madame Thérèse-Marie VERSCHAVE, Monsieur Sébastien VERSCHAVE et Monsieur Jean-Claude FRETIN dont le siège d'exploitation se situe à FRELINGHIEN pour les parcelles B96 et B841 sises sur le territoire de la commune de FRELINGHIEN, enregistrée complète le 29 septembre 2022 ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que la SCEA LA FERME DU CENTRE, composée de 2 associées exploitantes, souhaite constituer une société pour mettre en valeur, après opération, une exploitation de 77,5060 ha dont la superficie exploitée par unité de main-d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est inférieure 60 ha/UMO ;

Considérant que la demande de la SCEA LA FERME DU CENTRE relève du 2^{ème} rang de priorité, défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que le GAEC LA BELLE PROMENADE, composé de trois associés exploitants, souhaite s'agrandir pour mettre en valeur, après opération, une exploitation de 112,2793 ha dont la superficie exploitée par unité de main-d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est inférieure 60 ha/UMO ;

Considérant que la demande du GAEC LA BELLE PROMENADE relève du 2^{ème} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que les demandes de la SCEA LA FERME DU CENTRE et du GAEC LA BELLE PROMENADE relèvent du même rang de priorité ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2022, portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par la SCEA LA FERME DU CENTRE, est retiré.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Article 2

La SCEA LA FERME DU CENTRE est autorisée à exploiter les parcelles B96, B841, A551, A566, A567, A820, A821, A1753, A2006, A2033, A2446, A2450, A2460, A2462, A2608, A2610, A2614, A2627, B98, ZA89, A3214, A2019, A2020, A2449, A2452, A462, A1716, A43, A44, A45, A1284, A1285, A1286, A1309, A1310, A1311, A1312, A1653, A636, A637, A638, A2066, A645, A2433, A2570, A2617, A2639, B1315, A2571, A740, A1265, A1266, A3113, A3115, A550, A2021, A2509, A2553, B677, B672, B681, B682, B690, B689 sises sur le territoire de la commune de FRELINGHIEN, A258, A5039 sises sur la commune d'HOUPLINES et XC10, XC29, XC30, XC31, XC32, XD69 sises sur le territoire de la commune de STEENWERCK d'une superficie totale de 77,5060 ha, provenant des exploitations de Madame Sabine BOUSSEMART à FRELINGHIEN et Monsieur Daniel FRANÇOIS à FRELINGHIEN .

Article 3

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Article 4

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France et le directeur départemental de territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation
Le chef du service régional de performance
économique et environnementale des entreprises



Sylvain MULLOT

DRAAF

R32-2022-11-08-00015

Contrôle des structures - Refus d'exploiter - EARL
DELPORTE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM de la Somme
Service de l'économie agricole**

Réf. : 8022302
Réf DRAAF : 267

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

EARL DELPORTE
Monsieur DELPORTE Blaise
43 rue du Lundi
80500 PIENNES ONVILLERS

Arrêté préfectoral portant refus relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 2 novembre 2022 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, EARL DELPORTE, représentée par Monsieur DELPORTE Blaise dont le siège social se situe à PIENNES ONVILLERS, d'une surface totale de 9,4025 ha, enregistrée complète le 24 mai 2022 ;

Vu la décision de prolongation de la demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL DELPORTE, en date du 23 août 2022, portant le délai d'instruction au 25 novembre 2022 ;

Considérant la surface sollicitée de 9,4025 ha ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Page 1 sur 4

Considérant que la fin de délai de publicité était fixée au 16 août 2022 ;

Considérant que les biens faisant l'objet de la demande présentée par la société, EARL DELPORTE ne sont pas libres d'occupation à ce jour, ces parcelles étant actuellement mises en valeur par la société, SCEA DE L'ARBRET à MARQUIVILLERS, représentée par Madame DEBOOM-BECUE Marie-Claude et Monsieur DEBOOM Xavier, exploitants en place ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA de Picardie ;

Considérant que la surface déclarée exploitée dans la demande susvisée par la société, EARL DELPORTE, est de 145,22 ha, avec un seul associé exploitant, représentant 1 UTANS ;

Considérant que la surface exploitée par la société, EARL DELPORTE, sera, après opération, de 154,6225 ha, ce qui la place en priorité 6 du SDREA susvisé ;

Considérant qu'après opération, la société, SCEA DE L'ARBRET, composée de deux associés exploitants, exploitera une surface de 19,9875 ha, ce qui la place en priorité 4 du SDREA susvisé ;

Considérant que la demande de la société, EARL DELPORTE, n'est par conséquent, pas prioritaire par rapport à la situation de la société, SCEA DE L'ARBRET ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La société, EARL DELPORTE à PIENNES ONVILLERS **n'est pas autorisée** à exploiter une surface de 9,4025 ha de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe, provenant de l'exploitation de la société, SCEA DE L'ARBRET à MARQUIVILLERS.

Article 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Page 2 sur 4

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France et la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
Le chef du service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises


Sylvain MULLOT

**Références cadastrales des biens objet du refus d'exploiter de la demande
n° 8022302**

Dénomination et commune du demandeur : EARL DELPORTE à PIENNES ONVILLERS

N° dossier	Communes	Références cadastrales	Superficie
8022302	LABOISSIERES EN SANTERRE	Z 4	0.576
8022302	LABOISSIERES EN SANTERRE	Z 121	7.5455
8022302	LABOISSIERES EN SANTERRE	Z 122	1.281

DRAAF

R32-2022-11-08-00016

Contrôle des structures - Refus d'exploiter -
SCEA DES CHARMILLES

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM de la Somme
Service de l'économie agricole**

**SCEA DES CHARMILLES
Chemin d'Acheux
80560 LOUVENCOURT**

Réf. : 2280023
Réf DRAAF : 268

Arrêté préfectoral portant refus relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Hauts-de-France ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société SCEA DES CHARMILLES, représentée par Monsieur MESSEAN Nicolas dont le siège social se situe à LOUVENCOURT pour une superficie de 91,763 ha, enregistrée complète le 16 août 2022 ;

Vu l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet de région à Monsieur PECOURT Olivier en date du 18 juillet 2022, suite au dépôt de sa demande enregistrée complète en date du 18 mai 2022, pour la même superficie et conformément à l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016, en vigueur à cette date, établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Page 1 sur 5

Vu la demande de la société, EARL DE L'AUTHIE, représentée par Madame et Monsieur JOUY Carine et Frédéric, enregistrée complète en date du 13 juin 2022 et ayant bénéficié d'une autorisation tacite d'exploiter une partie de cette surface de 18,9384 ha en date du 13 octobre 2022, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016, en vigueur à cette date, établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 2 novembre 2022 ;

Considérant la surface sollicitée de 91,763 ha ;

Considérant que cette demande déposée par la société SCEA DES CHARMILLES est une demande successive à celles déposées par Monsieur PECOURT Olivier pour une surface de 91,763 ha et par la société EARL de l'AUTHIE sur une partie des surfaces sollicitée à hauteur de 18,9384 ha ;

Considérant que la demande de la société SCEA DES CHARMILLES a été déposée en date du 16 août 2022 et relève du SDREA des Hauts-de-France du 13 juillet 2022 ;

Considérant que la demande de la société SCEA DES CHARMILLES consiste en l'agrandissement de son exploitation par la reprise d'une superficie supplémentaire de 91,763 ha ;

Considérant que la société SCEA DES CHARMILLES est composée d'un seul associé exploitant et de deux salariés à temps plein, soit 2,6 unités de travail annuel corrigées pondérées ($UTA_{c,p=0,8}$), tel que défini à l'article 1 du SDREA susvisé ;

Considérant que la société SCEA DES CHARMILLES met actuellement en valeur une surface de 211,95 ha ;

Considérant que Monsieur MESSEAN Nicolas, est également l'unique associé exploitant au sein de la société SCEA LE CANADA à LOUVENCOURT, sur une superficie de 49 ha ;

Considérant que la société SCEA DES CHARMILLES souhaite mettre en valeur, après opération, une surface totale de 303,7130 ha ;

Considérant que la surface disponible corrigée (SDc), telle que définie à l'article 1 du SDREA susvisé, de la société SCEA DES CHARMILLES sera après opération de 353,4430 ha ;

Considérant que Monsieur PECOURT Olivier, exploitant individuel représentant une unité de travail non salarié soit une UTANS exploitera après opération 157,5905 ha ;

Considérant que la société EARL DE L'AUTHIE composée deux associés exploitants, dont un à titre secondaire, soit 1,5 UTANS, exploitera après opération une superficie totale de 252,9384 ha, soit 168,6256 ha/UTANS ;

Considérant que conformément à l'article L. 331-1 du code rural et de la pêche maritime et notamment au regard des critères définis au 3° de cet article "Maintenir une agriculture diversifiée, riche en emplois et génératrice de valeur ajoutée, notamment en limitant les agrandissements et les concentrations d'exploitations au bénéfice, direct ou indirect, d'une même personne physique ou moral excessif", l'autorisation mentionnée à l'article L.331-2 peut être refusée s'il existe d'autres candidats à la reprise de l'exploitation ou du bien considéré ;

Considérant que Monsieur le préfet a déjà délivré une autorisation d'exploiter à Monsieur PECOURT Olivier pour cette même surface en date du 18 juillet 2022, dans le cadre de son projet d'agrandissement ;

Considérant que la société EARL DE L'AUTHIE a bénéficié d'une autorisation tacite d'exploiter une partie de cette surface à hauteur de 18,9384 ha en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que ces deux demandes répondaient au même rang de priorité établi par le SDREA de Picardie du 29 juin 2016 ;

Considérant que la demande de la société, SCEA DES CHARMILLES n'est, par conséquent, pas prioritaire par rapport à ces deux demandes ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploiter cette surface ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}:

La société SCEA DES CHARMILLES à LOUVENCOURT **n'est pas autorisée** à exploiter une superficie supplémentaire de 91,763 ha de terres, provenant de l'exploitation de Monsieur PECOUL Didier à LOUVENCOURT, dont les références cadastrales sont listées en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- en déposant un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles), par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.
- directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3:

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans la région des Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
Le chef du service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises



Sylvain MULLOT

ANNEXE

Liste des parcelles objet du refus d'exploiter de la demande n° 2280023

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES CHARMILLES à LOUVENCOURT

N° dossier	Communes	Références cadastrales	Superficie (ha)
2280023	ACHEUX-EN-AMIENOIS	C 103, 104, 105, 932, 995, 997	4.58
2280023	ARQUEVES	ZB 52	1.024
2280023	ARQUEVES	ZC 23	0.255
2280023	ARQUEVES	ZB 81	0.683
2280023	AUTHIE	ZD 18, 19, 20, 60, 63, 64, ZE 61, 72	9.478
2280023	AUTHIE	ZH 58	0.488
2280023	AUTHIE	ZD 16, ZH 54	3.162
2280023	AUTHIE	ZH 56, 59, 60, 61	1.037
2280023	BIENVILLERS AU BOIS	ZB 48, 80	4.0535
2280023	BUS LES ARTOIS	C 7, 52	4.97
2280023	FORCEVILLE	ZE 90, 91, 121	1.449
2280023	LEALVILLERS	ZA 14, 10	2.336
2280023	LEALVILLERS	ZA 9	0.831
2280023	LEALVILLERS	ZA12	0.305
2280023	LOUVENCOURT	ZA 95, 96	2.762
2280023	LOUVENCOURT	ZA 72, 73, ZB 56, ZC 10, 61, ZD 14, 15, ZE 48, 49, 63, 64, 144, ZH 154	16.8557
2280023	LOUVENCOURT	ZA 76, ZD 7	2.39
2280023	LOUVENCOURT	ZB 59	0.522
2280023	LOUVENCOURT	ZH 55, 57	0.732
2280023	LOUVENCOURT	ZD 13, 15, 12	4.191
2280023	LOUVENCOURT	ZA 87, ZB 86, ZE 80, 81, 84, 85, ZD 84	4.843
2280023	LOUVENCOURT	ZB 67	0.609
2280023	LOUVENCOURT	ZH 18	0.8605
2280023	LOUVENCOURT	ZB 26, 27, ZC 9, 43, 60, ZE 152, 146	6.5099
2280023	LOUVENCOURT	ZB 83, 84, 85, ZD 70	2.026
2280023	MAILLY MAILLET	ZL 34	0.516
2280023	SOUASTRE	ZH 5, 6, 7	7.596
2280023	THIEVRES	B 60, 121, C 269, 279, 350, 351, 387, 443, 447, 275, 277, 445, 278, 276	6.6984

DRAAF

R32-2022-11-03-00009

Contrôle des structures - Refus d'exploiter -
SCEA DU CASTEL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

Liberté

Egalité

Fraternité

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Nord
Service économie agricole**

Réf.: **2021-59-0368**
Réf DRAAF : 263

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

SCEA DU CASTEL
Monsieur Jean-Charles DECROOCQ
295 route de Bambecque
59380 WEST CAPPEL

Arrêté préfectoral portant refus relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM), et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la SCEA DU CASTEL représentée par Monsieur Jean-Charles DECROOCQ, dont le siège d'exploitation se situe à WEST CAPPEL pour les parcelles D5, D107, D502, D503 sises sur le territoire de la commune d' HERZEELE, d'une superficie totale de 6,7625 ha, enregistrée complète le 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la section structures et économie des exploitations de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Nord en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 29 septembre 2022 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Considérant que la demande de la SCEA DU CASTEL est concurrente, pour la totalité de sa demande, avec la demande de Monsieur Benoît DEGEUSER dont le siège d'exploitation se situe à PITGAM enregistrée complète le 8 juillet 2022 dont le délai d'instruction est porté au 9 janvier 2023 ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que la SCEA DU CASTEL, composée d'un associé à titre principal, souhaite mettre en valeur après opération une surface de 118,5825 ha dont la superficie exploitée par unité de main-d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est supérieure à 90ha/UMO ;

Considérant que la demande de la SCEA DU CASTEL relève du 4ème rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA

Considérant que Monsieur Benoît DEGEUSER, chef d'exploitation et employeur de main-d'œuvre, souhaite s'agrandir pour mettre en valeur, après opération, une exploitation de 159,3325 ha dont la superficie exploitée par unité de main-d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est comprise entre à 60 et 90 ha/UMO ;

Considérant que la demande de Monsieur Benoît DEGEUSER relève du 3ème rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA DU CASTEL n'est, par conséquent, pas prioritaire par rapport à celle déposée par Monsieur Benoît DEGEUSER ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La SCEA DU CASTEL n'est pas autorisée à exploiter les parcelles D5, D107, D502, D503 sises sur le territoire de la commune d' HERZEELE, d'une superficie totale de 6,7625 ha, provenant de l'exploitation de Madame Geneviève LAPORTE de WORMHOUT.

Article 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France et le directeur départemental de territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Amiens, le 3 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation
Le chef du service régional de performance
économique et environnementale des entreprises


Sylvain MULLOT

DRAAF

R32-2022-11-08-00011

Contrôle des structures - RESCRIT - GAEC DU
BREUIL.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

GAEC DU BREUIL

Madame, Monsieur GARDIN Catherine
CONDETTE Jonathan

528 route du breuil

62850 SURQUES

Réf. :62-22423

Réf. DRAAF : 134

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 28/09/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation de Madame GARDIN Catherine dans le GAEC DU BREUIL.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

Vous souhaitez vous installer dans le GAEC DU BREUIL, sans apport de surface, et qui exploite actuellement 127 ha 53 a 03 ca. Vous détenez la capacité professionnelle, vous êtes pluriactif et vos revenus sont inférieurs à 3120 fois le SMIC horaire, les parcelles demandées sont à moins de 20 km du siège d'exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, votre opération ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

Blandine CUVELLIER

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		2) Faire Valoir Cultures Spéciales	3) Non Taxée	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc CLASSE Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A. Ca	EurosCts			
62	076	C	00087		B	0098		03	T		064,90		4202	F	LE CARBAUT	
					B	0099		03	T		017,30		1121	F	LE CARBAUT	
* TOTAL DU COMPTE =											082,20		5323		CARLIER PASCAL JEAN-CLAUDE	
62	076	F	00074	O	B	0571		02	T		020,87		1652	F	HAM DE HAR	
					B	0573		02	P		025,20		2176	F	HAM DE HAR	
					B	0574		02	T		081,00		6410	F	HAM DE HAR	
					B	0576		02	P		018,53		1609	F	LE MARQUAT	
* TOTAL DU COMPTE =											145,70		11847		FOURNIER MAURICETTE MONIE	
62	076	L	00103		B	0087		03	T		011,40		737	F	LE CARBAUT	
					* TOTAL DU COMPTE =											011,40
62	076	L	00104		B	0110		03	P		061,10		3957	F	HAM DE HAR	
					B	0111		03	P		041,40		2682	F	HAM DE HAR	
					* TOTAL DU COMPTE =											102,50
62	076	L	00107	O	B	0568		02	T		024,90		1972	F	HAM DE HAR	
					B	0570		02	T		009,20		728	F	HAM DE HAR	
					* TOTAL DU COMPTE =											034,10
* TOTAL COMMUNE DE BAINGHEN											375,90		27246			
62	179	F	00021		A	0050		04	T		095,50		4808	F		
					A	0405		04	T		047,33		2382	F		
* TOTAL COMMUNE DE BRUNEMBERT											142,83		7190		FOULON THERESE MARIE LEON	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	2) Faire Valoir		3) Non Taxée		
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	RTQ	Sub. Fisc	CLASSE	Groupes	ANT	CULT CAD				Ha	A : Ca
62	191 G	00009	O		B 0176			02 T				21220		18084	F	
					B 0178			02 T				20280		17283	F	
					* TOTAL COMMUNE DE CAFFIERS							41500		35367		GUERLET JULES ALPHONSE
62	308 C	00058			B 0148			04 T				02700		1554	F	LE DONDA
					B 0178			02 T				01800		1620	F	LE DONDA
					* TOTAL DU COMPTE =							04500		3174		CONDETTTE JONATHAN LIONEL
62	308 D	00121			A 0021			01 P				05777		6235	F	LE BOUT DE
					A 0022			01 P				01835		1981	F	LE BOUT DE
					A 0029			03 P				02708		2144	F	LE BOUT DE
					A 0033			02 T				08705		7833	F	LE BOUT DE
					A 0034			02 T				00100		091	F	LE BOUT DE
					A 0035			02 T				00280		252	F	LE BOUT DE
					* TOTAL DU COMPTE =							19405		18536		DE LA GORGUE DE ROSNY PHH
62	308 F	00041			B 0141			02 T				07611		6848	F	LE DONDA
					* TOTAL DU COMPTE =							07611		6848		FOURNIER PHILIPPE MICHEL
62	308 F	00042			B 0221			02 T				12675		11404	F	LES ROUGES
					* TOTAL DU COMPTE =							12675		11404		FOURNIER PASCALE MARIE LO
62	308 W	00009			B 0012			02 T				03490		3140	F	
					* TOTAL DU COMPTE =							03490		3140		WINTREBERT MICHEL AUGUSTE
					* TOTAL COMMUNE D' ESCOEUILLES							47691		43102		
62	334 L	00203			AD 0036			03 T				21819		15695	F	LE MONT DE
					AD 0039			03 P				01060		762	F	LE MONT DE
					AD 0041			03 P				01070		769	F	LE MONT DE
					AD 0042			03 P				00756		545	F	LE MONT DE
					AD 0044			03 P				04420		3179	F	LE MONT DE
					AD 0205			03 T				09169		6596	F	LE MONT DE
					AD 0222			03 T				04237		3047	F	LE MONT DE
					* TOTAL COMMUNE DE FIENNES							42531		30593		LEFEBVRE PAULETTE BERNADE
62	455 F	00082			A 0447			03 T				11472		9078	F	LES COURTI
					* TOTAL COMMUNE D' HOCQUINGHEN							11472		9078		FOURNIER PASCALE MARIE LO
62	506 C	00198			ZK 0016			J 02 T				08588		8963	F	LES ARTEAU
					ZK 0016			K 03 T				01535		1048	F	LES ARTEAU
					* TOTAL COMMUNE DE LICQUES							10123		10011		CLIPET JOSIANE BERNADETTE
62	678 L	00202			A 0025			03 P				01800		1506	F	LA CREUZE
					A 0026			01 P				03200		3453	F	LA CREUZE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. NSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL	Faire Valeur Cultures Spécifiques Non Taxés					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Rec CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha			A Ca	Euros Cts	(2)	(4)
													(1)					
62	678	L	00202		A	0027		03	P			0,11	60	1001	F			LA CREUZE
* TOTAL COMMUNE DE QUESQUES												0,62	20	6060			LEFEBVRE SYLVIE EUGENIE M	
62	692	B	00051	O	C	0074		02	T			0,17	50	1575	F			BAILLY DENISE BERTHE MARG
* TOTAL DU COMPTE =												0,17	50	1575				
62	692	C	00056		A	0017		04	T			1,08	00	6219	F			CONDETTE LIONEL CHARLES S
* TOTAL DU COMPTE =												1,08	00	6219				
62	692	D	00102		A	0100		02	T			0,27	90	2510	F			ENTRE DEUX
* TOTAL DU COMPTE =												0,27	90	2510				
62	692	D	00149		C	0040		02	T			0,31	10	2798	F			LES VIVIET
					C	0090		02	T			0,24	70	2221	F			DE LA GORGUE DE ROSNY PHI
* TOTAL DU COMPTE =												0,55	80	5019				
62	692	G	00028		C	0082		02	T			0,26	20	2357	F			GALLET DENISE LOUISE GEOR
* TOTAL DU COMPTE =												0,26	20	2357				
62	692	G	00029		C	0005		J 02	P			0,42	20	3642	F			
					C	0005		K 03	P			0,42	20	2732	F			
* TOTAL DU COMPTE =												0,84	40	6374				
62	692	G	00044		A	0016		04	T			0,49	30	2839	F			GUERLET ELIANE MARIE JOSE
* TOTAL DU COMPTE =												0,49	30	2839				
62	692	M	00026		C	0043		02	T			2,22	20	19990	F			MORENT MONIQUE SOLANGE MA
* TOTAL DU COMPTE =												2,22	20	19990				
62	692	S	00044		C	0245		02	T			0,78	65	7075	F			LES COURTI
* TOTAL DU COMPTE =												0,78	65	7075				
62	692	T	00028	O	A	0014		03	T			0,63	50	5026	F			LES BERQUE
					A	0015		03	T			0,14	80	1171	F			LES BERQUE
					A	0055		03	P			1,09	50	7091	F			LA FONTAIN
					A	0056		02	T			0,44	80	4012	F			LA FONTAIN
					A	0058		J 02	T			0,54	15	4672	F			LA FONTAIN
					A	0058		K 03	T			0,54	15	4285	F			LA FONTAIN
					A	0101		02	T			2,00	00	17983	F			ENTRE DEUX
					A	0151		02	P			1,14	20	9857	F			LE BOIS JE
					C	0075		02	T			0,46	00	4139	F			LES VIVIET

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES					SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Cultures Spéciales (4)	Non Taxées (3)		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Finc	CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD					Ha	A / Ca
62	692	T	00028	O	C	0087		J 01 T					13134		13226	F	LES VIVIET	
					C	0087		K 02 T					06566		6906	F	LES VIVIET	
					C	0089		03 T					03600		2850	F	LES VIVIET	
					C	0105		02 T					07730		6954	F	LE ROUGE M	
					C	0184		J 02 T					06505		5852	F	LE ROUGE M	
					C	0184		K 03 T					06505		5148	F	LE ROUGE M	
					C	0257		01 T					01500		1511	F	LE ROUGE M	
													* TOTAL DU COMPTE =		115630		99894	THOUMIN LODDIS JEAN JULES
													* TOTAL COMMUNE DE REBERGUES		182625		153852	
62	775	C	00070		A	0125		02 P					00470		372	F	LINCQUES	
					A	0126		02 P					01545		1223	F	LINCQUES	
					A	0127		02 P					01410		1116	F	LINCQUES	
					A	0129		03 P					09570		5511	F	LINCQUES	
					A	0130		02 P					03220		2548	F	LINCQUES	
					ZA	0021		03 T					03957		2562	F	L'EGLISE	
													* TOTAL COMMUNE DE SANGHEN		20172		13332	CLIPET JOSIANE BERNADETTE
62	803	+	00003		B	0617		01 P					02775		2895	F		
					B	0618		01 P					02775		2895	F		
					B	0619		01 P					14881		15529	F		
													* TOTAL DU COMPTE =		20431		21319	COMMUNE DE SURQUES
62	803	B	00054		A	0106		J 01 P					03025		3156	F		
					A	0106		K 02 P					03025		2503	F		
					A	0114		J 02 P					03800		3143	F		
													* TOTAL DU COMPTE =		09850		8602	BRESSEL LAURENT ELIE YVES
62	803	C	00051		A	0032		02 P					02630		2176	F	LES CORBOU	
					A	0033		02 P					03160		2614	F	LES CORBOU	
					A	0069		J 01 T					06365		5954	F	LE BREUIL	
					A	0069		K 02 T					06365		5037	F	LE BREUIL	
					A	0100		01 T					02170		2028	F		
					A	0290		02 P					03912		3236	F	LE MOUCROU	
					A	0294		02 P					01650		1366	F	LE MOUCROU	
					A	0334		02 P					03900		3227	F	LE BREUIL	
					A	0348		01 T					09342		8738	F	LES CALLE	
					A	0538		A 01 P					09570		9996	F		
					C	0091		J 02 T					03180		2516	F	LES BANCS	
					C	0091		K 03 T					03180		2050	F	LES BANCS	
													* TOTAL DU COMPTE =		55424		48938	CONDETTE LIDNEL CHARLES S
62	803	C	00057		A	0128		02 P					07625		6306	F		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE Groupe Subdiv.	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	EurosCts					
62	803	C 00057		A 0517		01 P			057.13		5961	F				
						* TOTAL DU COMPTE =			133.38		12269					CROQUELOIS DOMINIQUE LUCI
62	803	C 00058		A 0378		01 T			064.97		6076	F				
						* TOTAL DU COMPTE =			064.97		6076					CROQUELOIS LUCETTE MARIE
62	803	C 00077		A 0002		02 T			052.70		4170	F				LES FLOTTI
				A 0036		02 T			027.10		2144	F				LES COUVIN
				A 0159		02 P			098.10		8116	F				LE MOUCROU
				A 0298	J	01 P			030.50		3183	F				LE BREUIL
				A 0298	K	02 P			030.50		2523	F				LE BREUIL
				A 0347		01 T			035.58		3329	F				LES CAILLE
						* TOTAL DU COMPTE =			274.48		23465					CARLIER PASCAL JEAN-CLAUD
62	803	C 00099	O	A 0105	J	01 T			015.29		1429	F				LE BREUIL
				A 0105	K	02 T			015.29		1209	F				LE BREUIL
						* TOTAL DU COMPTE =			030.58		2638					CUCHEVAL LUC JOSEPH GILBE
62	803	D 00132	O	B 0299		01 T			055.50		5191	F				
				B 0693		03 P			001.38		079	F				
				B 0695		01 P			074.65		7789	F				
						* TOTAL DU COMPTE =			131.53		13059					DE LA GORGUE DE ROSNY PHI
62	803	D 00170		C 0372	J	02 P			128.37		10619	F				
				C 0372	K	03 P			064.18		3696	F				
				C 0376		02 P			138.55		11463	F				
						* TOTAL DU COMPTE =			331.10		25778					DALLERY GILLETTE GISELE
62	803	D 00171		C 0378	J	02 T			034.75		2750	F				
				C 0378	K	03 T			034.75		2251	F				
						* TOTAL DU COMPTE =			069.50		5001					DALLERY GILLETTE GISELE
62	803	D 00199		A 0519		02 P			079.68		6591	F				LE BREUIL
						* TOTAL DU COMPTE =			079.68		6591					DELMOTTE OLIVIER FRANCOIS
62	803	D 00206		B 0142		01 T			123.30		11531	F				LES COMMUN
				B 0288		01 P			267.20		27884	F				
				B 0303		02 P			075.90		6278	F				AUX MOULIN
				B 0304	J	01 P			161.25		16827	F				AUX MOULIN
				B 0304	K	02 P			161.25		13339	F				AUX MOULIN
				B 0507		02 T			046.17		3653	F				LES CROISE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE									
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL			Frais Valor (2)	Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Frac	CLASSE	Echange Cultures	ANT	CULT CAD	Ha					EurosCts					
													Ha		A	Ca							
62	803	D	00206			C 0011			03	T			0,54	00	3497	F	MONT MARGU						
						C 0012			04	T			0,35	30	1904	F	MONT MARGU						
						C 0013			04	T			0,67	00	3615	F	MONT MARGU						
						C 0026			03	T			0,46	70	3154	F	LE BOIS WA						
						C 0065			03	T			0,56	10	3569	F	LE MOUTON						
						C 0103			03	T			0,78	00	5051	F	DERRIERE L						
						C 0131			03	T			1,07	10	6936	F	LES CAUFU						
						C 0140			03	T			0,49	40	3199	F	LES CAUFU						
						C 0170			01	T			0,13	80	1291	F	TERRE MARA						
						C 0181			01	T			0,45	50	4257	F	TERRE MARA						
						C 0332			02	T			0,94	60	7488	F	LE TILLEUL						
						C 0534			02	T			0,80	64	6374	F	LES VOYETT						
						C 0546			02	T			0,37	54	2970	F	TERRE MARA						
						C 0561			01	T			0,22	94	2146	F	TERRE MARA						
						C 0622			J 02	T			0,12	66	1003	F	LES BANCS						
						C 0622			K 03	T			0,12	67	821	F	LES BANCS						
						* TOTAL DU COMPTE =												1649	92	1367	87	DE LA GORGUE DE ROSNY PH	
						62	803	D	00206			B 0119			02	T			0,16	20	1282	F	LES COMMUN
												* TOTAL DU COMPTE =											
						62	803	F	00089			A 0551			01	T			0,58	88	5507	F	LES CAILLE
B 0334			02	P									0,43	80	3624	F	GOILLERIE						
B 0335			02	P									0,37	60	3111	F	GOILLERIE						
B 0337			02	P									0,18	25	1509	F	GOILLERIE						
* TOTAL DU COMPTE =												158	53	13751	FOURNIER PASCALE MARIE LO								
62	803	G	00021			B 0125			02	T			0,61	30	4851	F							
						* TOTAL DU COMPTE =												061	30	4851	GALLET MARCEL		
62	803	H	00019			C 0135			03	T			0,44	45	2879	F							
						* TOTAL DU COMPTE =												044	45	2879	HIRAUT JEAN-CLAUDE MARCEL		
62	803	L	00077			A 0006			02	T			0,33	70	2686	F							
						A 0011			02	T			0,15	45	1223	F							
						A 0136			J 01	P			0,41	93	4375	F							
						A 0136			K 02	P			0,41	92	3467	F							
						C 0073			J 02	T			0,12	60	996	F							
C 0073			K 03	T			0,12	60	817	F													
* TOTAL DU COMPTE =												158	20	13544	LEFEBVRE ERIC MARCEL JULI								
62	803	L	00099			A 0235			02	P			0,71	05	5677	F							
						A 0236			02	P			0,29	45	2437	F							
* TOTAL DU COMPTE =												100	50	8314	LEFEBVRE BERNARD FREDERIC								

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	1/ Faire Valeur Culture spécialisée		2/ Non Taxée			
DEPT	COM	L	NUMERO	(1) PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fonc. CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD	Ha				A : Ca	Euros/Ca	
62	803	L	00136		B	0350		03	P			0,9180		5287	F	LES FIEFS		
					B	0355		A	02	P				0,7922		6553	F	LES FIEFS
					* TOTAL DU COMPTE =										1,7102		11840	
62	803	L	00155		A	0003		02	T			0,3550		2809	F	LES FLOTTI		
					A	0047		03	P				0,6920		3984	F	LES COUVIN	
					C	0158		02	T				0,3710		2936	F	TERRE MARA	
					C	0555		02	T				0,3089		2444	F	TERRE MARA	
					* TOTAL DU COMPTE =										1,7269		12173	
62	803	L	00156		B	0222		02	P			0,4686		3578	F			
					B	0224		02	P				0,2534		2096	F		
					B	0398		02	P				0,0162		134	F		
					* TOTAL DU COMPTE =										0,7382		6108	
62	803	L	00159		A	0045		02	P			0,8050		5005	F	LES COUVIN		
					B	0315		01	P				0,2120		2212	F	GOILLERYE	
					B	0316		02	P				0,4540		3755	F	GOILLERYE	
					B	0331		01	P				0,2580		2693	F	GOILLERYE	
					B	0332		02	P				0,9000		7445	F	GOILLERYE	
					B	0351		03	P				0,4905		2825	F	LES FIEFS	
					B	0371		01	T				0,0890		926	F	LES FIEFS	
					B	0372		01	T				0,1630		1525	F	LES FIEFS	
					B	0631		02	P				0,9555		7905	F	LES FIEFS	
					C	0105		02	T				0,1560		1250	F	DERRIERE L	
					C	0134		03	T				0,2375		1538	F	LES CAUFOU	
					C	0188		02	T				0,2950		2335	F	TERRE DUVA	
					C	0379		J	02	T			0,2913		2305	F	LES CLIOUE	
					C	0379		K	03	T			0,2912		1886	F	LES CLIOUE	
	C	0567		01	T				0,1775		1661	F	TERRE DUVA					
	* TOTAL DU COMPTE =											5,5875		45266		LEFEBVRE SYLVIE EUGEMIE M		
62	803	M	00022		B	0025		02	T			0,5120		4052	F			
					B	0029		02	T				0,6420		5080	F		
					B	0290		03	P				0,8630		4969	F		
					B	0291		02	P				0,5625		4654	F		
					B	0349		01	T				3,4805		32553	F		
					B	0359		02	P				1,7230		14254	F		
					B	0377		02	T				0,4500		3562	F		
					B	0382		02	T				0,5160		4084	F		
					B	0429		02	T				2,0685		16371	F		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE						
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		2 Faire Valoir	3 Cultures Spécialisées		4 Non Taxée					
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Finc CLASSE Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha		Euro/Ca										
										Ha	A Ca	Euros	Cts									
62	803 M	00022			B 0504		01 T			103,76		9705	F									
					B 0506		02 T			033,42		2646	F									
					B 0515		01 T			029,84		2791	F									
					B 0566		01 T			101,15		9459	F									
					C 0040		J 02 T			027,00		2137	F									
					C 0040		K 03 T			027,00		1749	F									
					C 0042		J 02 T			018,70		1479	F									
					C 0042		K 03 T			018,70		1212	F									
					C 0045		J 02 T			161,17		12756	F									
					C 0045		K 03 T			080,58		5219	F									
					C 0108		02 T			039,60		3133	F									
					C 0142		03 T			063,90		5434	F									
					C 0145		03 T			021,90		1418	F									
					C 0147		J 03 T			106,55		6900	F									
					C 0147		K 04 T			106,55		5750	F									
												* TOTAL DU COMPTE =			2041,57		161367					MICHEL ARNAUD FRANCOIS
62	803 T	00027	O		A 0028		02 T			076,30		6038	F				LES CORBOU					
					A 0035		02 T			025,70		2033	F				LES COUVIN					
					A 0037		03 P			079,30		4567	F				LES COUVIN					
					A 0040		02 P			005,90		488	F				LES COUVIN					
					A 0041		02 P			126,80		10490	F				LES COUVIN					
					A 0048		03 P			060,10		3460	F				LES COUVIN					
					A 0094		03 P			122,50		7054	F				LE BREUIL					
					A 0101		01 T			036,50		3415	F				LE BREUIL					
					A 0102		01 P			056,80		5927	F				LE BREUIL					
					A 0103		J 01 T			094,63		8851	F				LE BREUIL					
					A 0103		K 02 T			094,62		7488	F				LE BREUIL					
					A 0120		01 P			142,80		14901	F				LE BREUIL					
					A 0322		03 T			042,90		2777	F				LES HILLES					
					B 0189		01 P			078,60		8202	F				LES COUTUR					
							* TOTAL DU COMPTE =			1043,45		85691				THOMAS LODOIS JEAN JULES						
62	803 W	00032			B 0117		02 T			086,70		6881	F									
					* TOTAL DU COMPTE =			086,70		6881						WINTREBERT MICHEL AUGUSTE						
62	803 W	00035	O		C 0148		03 T			052,00		3367	F				LES CAUFOU					
					* TOTAL DU COMPTE =			052,00		3367					WINTREBERT MARIE-NOELLE G							
62	803 W	00049			A 0044		03 P			050,80		2925	F				LES COUVIN					
					B 0311		02 P			013,10		1085	F				GOULLERYE					
					B 0312		02 P			030,50		2523	F				GOULLERYE					
					B 0313		02 P			026,90		2226	F				GOULLERYE					
					C 0235		03 T			028,65		1856	F				MONT DU VA					
					C 0246		03 T			019,90		1289	F				LES VOYETT					

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			Faire Valoir (2)	Cultures Spéciales (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BT/D	Sub-Fisc CLASSE Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A, Ca	EurosCts				
62	803	W 00049		C	0289	J 02	T			02657		2103	F	BLANC RIET		
				C	0289	K 03	T			01328		660	F	BLANC RIET		
				C	0535	J 02	T			02686		2110	F	LES VOYETT		
				C	0535	K 03	T			01333		862	F	LES VOYETT		
				* TOTAL DU COMPTE =								24969		17839		WACQUET CATHERINE YVONNE
				* TOTAL COMMUNE DE SURQUES								861106		705856		
										Parcelles total		1275303		1041687		
										Total R.C. des terres taxées				1041687		dont 0,00 en propriété

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-11-08-00012

Contrôle des structures - RESCRIT - GAEC SAINT
GEORGES.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-22463
Réf. DRAAF : 136

GAEC SAINT GEORGES

Madame, Messieurs LEROY Mélanie, Nicolas
LAVILETTE Eric, PATTE Hugo

9 rue Principale

62760 FAMECHON

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 19/10/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation de Monsieur LEROY Nicolas et Monsieur PATTE Hugo au sein du GAEC SAINT GEORGES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que Monsieur LEROY Nicolas et Monsieur PATTE Hugo s'installent dans le GAEC SAINT GEORGES sans apport de superficie, qu'ils respectent les conditions de capacité agricole et ne sont pas pluriactifs.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, votre opération ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au preneur en place concerné par les parcelles visées par votre projet, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faible Valeur (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L. NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Piec	CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A. Ca					Euros/Cte
62	030	C 00138		B	0956			02 T			0.5393		4213	F	LE BOIS D		
				B	0952			01 T			0.0135		120	F	LES DIX		
				B	0963			01 T			0.8840		7806	F	LES DIX		
				B	0980			02 T			0.5392		4211	F	LE BOIS D		
									* TOTAL DU COMPTE =		7.1260		58044		CAPRON BERNARD ROLAND MAU		
62	030	C 00140		A	0288			01 T			0.5630		4972	F	LA PLAINE		
				A	0290			01 T			1.1580		10226	F	LA PLAINE		
				A	0321			02 T			0.2140		1671	F	LA TETE DU		
				A	0434			02 T			1.6510		12896	F	LE BOIS BR		
				A	0435			02 T			0.5070		3960	F	LE BOIS BR		
				A	0525			02 T			0.2250		1757	F	LE RIDEAU		
				A	0953			01 T			0.0790		697	F	LA PLAINE		
				A	0954			01 T			0.0190		168	F	LA PLAINE		
				A	0955			01 T			0.2190		1933	F	LA PLAINE		
				A	0956			01 T			0.4050		3577	F	LA PLAINE		
				A	1262			01 T			0.6983		6167	F	LE BOIS BR		
				B	0355			02 T			0.1100		860	F	LE CHEMIN		
				B	0781			02 T			0.7140		5576	F	LE CHEMIN		
				B	0782			02 T			0.2585		2019	F	LE CHEMIN		
									* TOTAL DU COMPTE =		6.6208		56479		CAPRON MICHELE ROSA ALFRE		
62	030	D 00320		A	0244			02 T			0.3770		2945	F	LES NEUF		
				A	0297			01 T			0.7480		6606	F	LA TETE DU		
				A	0350			02 T			0.1470		1148	F	LE CHEMIN		
									* TOTAL DU COMPTE =		1.2720		10699		DEL JACQUELINE ALBERTINE		
62	030	D 00322 O		A	0405			02 P			0.1058		899	F	LE FOND DU		
									* TOTAL DU COMPTE =		0.1058		899		DEL JACQUELINE ALBERTINE		
62	030	F 00075		A	0804			01 T			0.3335		2945	F	LE MOULIN		
									* TOTAL DU COMPTE =		0.3335		2945		FUMERY MARIE THERESE ALIC		
62	030	G 00068 O		A	0381			02 T			0.1880		1469	F	LE JAMBON		
				A	0464			02 T			0.2380		1859	F	LA PIERRE		
									* TOTAL DU COMPTE =		0.4260		3328		GUILLAIN THERESE JEANNE Z		
62	030	J 00017 O		A	0438			02 T			0.4390		3430	F	LE BOIS BR		
				B	1016			02 T			0.2583		2017	F	LES CHAMPS		
									* TOTAL DU COMPTE =		0.6973		5447		JADIN JACQUELINE RENEE MA		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE						
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			2) Fraix Valoir (4) Culture Spécialisée (3) Non Taxée					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fonc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT GAD			Ha	A	Ca	Euros	Cts
(1)																			
62	030	L	00120	O		A 0415			02	T			1.40		90		11005	F	
						A 0416			03	P			0.20	10		1257	F		
						A 0418			03	P			0.62	30		3894	F		
						A 0818			03	T			0.14	50		906	F		
						A 0819			03	T			0.30	20		1888	F		
						A 0820			03	T			0.27	30		1707	F		
						* TOTAL DU COMPTE =							2.95	30		20657		LECLERCQ JEAN FERNAND JOS	
62	030	L	00162			A 0349			02	T			0.26	60		2078	F	LE CHEMIN	
						A 0404			03	P			0.31	92		1995	F	LE FOND DU	
						A 0408			03	P			0.42	90		2681	F	LE FOND DU	
						A 0409			02	P			1.19	50		10147	F	LE FOND DU	
						A 0412			03	P			0.48	05		3004	F	LE FOND DU	
						A 0463			02	T			0.21	25		1660	F	LA PIERRE	
						A 0467			02	T			0.16	85		1315	F	LA PIERRE	
						A 0468			02	T			0.25	10		1961	F	LA PIERRE	
						* TOTAL DU COMPTE =							3.32	17		24841		LECLERCQ JEAN FERNAND JOS	
62	030	L	00167			A 0439			A 01	P			0.57	30		5449	F		
						* TOTAL DU COMPTE =							0.57	30		5449		LAVILLETTE ERIC GEORGES R	
62	030	L	00176	O		A 0221			03	T			0.39	10		2445	F	LE FOND DU	
						A 0461			02	T			0.41	80		3265	F	LA PIERRE	
						B 0787			02	T			0.16	60		1297	F	LE CHEMIN	
						* TOTAL DU COMPTE =							0.97	50		7007		LAURENT FRANCOISE LAURETT	
62	030	M	00051	O		A 0400			02	T			0.41	05		3206	F	LE FOND DU	
						A 0406			02	T			0.18	25		1426	F	LE FOND DU	
						* TOTAL DU COMPTE =							0.59	30		4632		MAUPPIN DOMINIQUE PAUL AN	
62	030	P	00096	O		A 0445			01	P			0.15	50		1474	F		
						* TOTAL DU COMPTE =							0.15	50		1474		PAILLET JEAN PIERRE GEORG	
62	030	S	00021	O		A 0308			02	T			0.28	35		2344	F		
						* TOTAL DU COMPTE =							0.28	35		2344		SANGOURT BRUNO MARCEL GEM	
62	030	T	00073			B 0778			02	T			0.23	40		1827	F	LE CHEMIN	
						B 0779			02	T			0.21	80		1703	F	LE CHEMIN	
						B 0788			02	T			0.21	70		1696	F	LE CHEMIN	
						* TOTAL DU COMPTE =							0.66	90		5226		THIEVET NICOLE JEANNE	
						* TOTAL COMMUNE D'AMPLIER							36.09	45		289466			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE						
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			(2) Faire Valoir	(4) Culture Spécialisée	(3) Non Taxés			
DEPT	COM	L	NUMERO	(1) PRÉFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc CLASSE Gros Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A					Ca	Euros	Ch
62	322	+	00001	O	B	0289		02 P			0 07 00						595	F	COMMUNE DE FAMECHON
										* TOTAL DU COMPTE =	0 07 00		595						
62	322	+	00009		B	0424		A 02 P			0 07 08			602	F	SAINT GEORGES			
										B 0427	01 T	0 08 00		734	F				
										* TOTAL DU COMPTE =	0 15 08		1336						
62	322	+	00012		B	0649		01 T			0 30 40			2787	F	LA VIGNEUL			
										* TOTAL DU COMPTE =	0 30 40		2787		SAINT GEORGES				
62	322	C	00064		A	0157		02 T			1 67 15			13620	F	CAUVET THERESE MARGUERITE			
										* TOTAL DU COMPTE =	1 67 15		13620						
62	322	D	00044		A	0141		03 T			0 73 90			5773	F	DENNE EMILE PHILOGENE			
										* TOTAL DU COMPTE =	0 73 90		5773						
62	322	G	00006	O	B	0080		02 P			1 16 70			9910	F	GOIX NICOLE PIERRETTE MAR			
										* TOTAL DU COMPTE =	1 16 70		9910						
62	322	J	00059	O	A	0158		02 T			0 61 15			4983	F	JOURDEL RENEE THERESA MAD			
										B 0081	02 P	1 39 90		11881	F				
										B 0085	02 T	0 10 90		887	F				
										B 0133	01 P	0 16 40		1560	F				
										* TOTAL DU COMPTE =	2 28 35		19311						
62	322	L	00036	O	B	0160		03 T			0 44 35			3464	F	LE BOIS DE			
										* TOTAL DU COMPTE =	0 44 35		3464		LAVILLETTE GUY PAUL EDMON				
62	322	L	00087		A	0145		03 T			0 32 80			2563	F	LA MALADRE			
										A 0146	03 P	11 89 20		88848	F	LA MALADRE			
										* TOTAL DU COMPTE =	12 22 00		91411		LEROY HARRY DANIEL ERNEST				
62	322	L	00091		A	0002		02 T			0 24 20			1972	F	LE FETEL			
										A 0042	02 T	0 68 00		5540	F				
										A 0043	02 T	0 55 00		4480	F				
										A 0044	02 T	0 49 20		4010	F				
										A 0121	04 T	0 48 50		2812	F	LES GRANDS			
										A 0122	J 02 P	1 15 40		9801	F	LES GRANDS			
										A 0134	04 T	0 62 70		3790	F	LES GRANDS			
										A 0135	04 T	0 04 70		283	F	LES GRANDS			
										A 0159	02 T	0 53 00		4317	F	LES PETITS			

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE			R.C REEL						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc. CLASSE	GROUPE Culture	ANT	CULT CAD	Ha			Euros/Cla		Z/ Faite Valable	Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
												Ha	A	Ca					
62	322	L	00091		B	0143		02	P				143.60			12194	F		LE PRE CAU
					B	0147		02	P				044.85			3808	F		LE PRE CAU
					B	0150		02	P				042.20			3584	F		LE GRAND P
					B	0193		02	T				021.80			1777	F		LES SEPT
					B	0426		01	T				008.10			743	F		LE VILLAGE
					B	0505		01	T				012.05			1105	F		LE PRE DU
								* TOTAL DU COMPTE =					751.30			60216			LAVILLETTE GEORGES JEAN J
62	322	M	00017		B	0134		A 01	J				008.21			1087	F		
								* TOTAL DU COMPTE =					008.21			1087			MALLARD ELISABETH GABRIEL
62	322	O	00002	O	B	0026		03	T				026.70			2085	F		
					B	0625		J 01	P				046.55			4426	F		
					B	0625		K 02	P				046.54			3953	F		
								* TOTAL DU COMPTE =					119.79			10464			OSSART GEORGES PAUL MAURI
62	322	O	00009	O	B	0027		03	P				085.30			6373	F		
								* TOTAL DU COMPTE =					085.30			6373			OSSART GEORGES PAUL MAURI
62	322	S	00011		B	0141		01	P				071.80			6828	F		
					B	0142		01	P				071.80			6828	F		
								* TOTAL DU COMPTE =					143.60			13656			SELLIER ROSE-MARIE CHARL
								* TOTAL COMMUNE DE FAMECHON					3013.13			24003			
62	404	F	00036	O	A	0115		01	T				011.98			1214	F		
								* TOTAL COMMUNE D' HALLOY					011.98			1214			FOURNIER JOSE PAUL DANIEL
62	583	L	00125		C	0035		01	T				023.00			2187	F		
								* TOTAL COMMUNE DE MONDICOURT					023.00			2187			LAVILLETTE GEORGES JEAN J
62	640	B	00130	O	D	0278		02	T				000.25			020	F		
					D	0279		01	T				032.10			2835	F		
					D	0368		02	T				010.65			831	F		
								* TOTAL DU COMPTE =					043.00			3686			BERT THERESE ANNE MARIE P
62	640	C	00122		C	0234		03	P				024.20			1725	F		A GAUCHE D
								* TOTAL DU COMPTE =					024.20			1725			CAPRON BERNARD ROLAND MAU
62	640	C	00124		A	0216		02	T				021.38			1671	F		LA RUELLE
								* TOTAL DU COMPTE =					021.38			1671			CAPRON MICHELE ROSA ALFRE
62	640	F	00081		A	0335		J 01	T				114.40			10104	F		SOUS LE CH

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE	
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur Culture Spécialisée (2)	Non Tenue (3)		
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. PISC CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				Euros Cte
62	640	F 00081		A	0335			K 02 T			0 38 15		2979	F		SOUS LE CH
								* TOTAL	DU COMPTE =		1 52 55		13083			FUMERY MARIE THERESE ALIC
62	640	T 00070		ZC	0002			02 T			0 18 72		1463	F		LES CASSIS
				ZC	0003			02 T			2 40 74		18805	F		LES CASSIS
				ZD	0021			02 T			1 33 48		10426	F		LES CASSIS
				ZD	0022			02 T			3 15 14		24614	F		LES CASSIS
								* TOTAL	DU COMPTE =		7 08 08		55308			TURMINE JOEL STEPHANE JEA
62	640	T 00080		ZC	0004			02 T			1 47 72		11537	F		LES CASSIS
								* TOTAL	DU COMPTE =		1 47 72		11537			TURMINE JOCELYN LUCIEN AN
								* TOTAL COMMUNE D' ORVILLE			10 96 93		87010			
62	649	+ 00080		D	0826			A 01 T			0 41 27		4207	F		LE PRE SAN
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 41 27		4207			SAINT GEORGES
62	649	C 00154		C	0025			03 P			1 12 30		7625	F		AN-DESSUS
								* TOTAL	DU COMPTE =		1 12 30		7625			CITERNE BERNARD ABRIEN MI
62	649	D 00159 O		D	0547			01 P			0 03 70		414	F		DE MOULINS DE ROCHEFORT M
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 03 70		414			DE MOULINS DE ROCHEFORT M
62	649	J 00058 O		A	0578			03 T			0 32 40		2201	F		JOURDEL RENEE THERESA MAD
				C	0613			03 T			1 68 50		11440	F		JOURDEL RENEE THERESA MAD
				D	0546			01 P			0 24 00		2690	F		JOURDEL RENEE THERESA MAD
				D	0572			01 P			0 07 30		817	F		JOURDEL RENEE THERESA MAD
				D	0573			01 P			0 04 20		471	F		JOURDEL RENEE THERESA MAD
								* TOTAL	DU COMPTE =		2 36 40		17619			JOURDEL RENEE THERESA MAD
62	649	L 00004 O		A	0426			03 P			0 12 60		856	F		LABBE ANDRE FERNAND ARTHU
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 12 60		856			LABBE ANDRE FERNAND ARTHU
62	649	L 00123 O		C	0031			04 P			2 55 60		9543	F		LE MESRE DE PAS BERTRAND
								* TOTAL	DU COMPTE =		2 55 60		9543			LE MESRE DE PAS BERTRAND
62	649	L 00219 O		A	0451			03 T			0 62 80		4263	F		LE FOND DU
				A	0494			03 T			0 32 60		2214	F		LE FRANC B
				A	0499			03 T			0 40 05		2719	F		LE FRANC B
				C	0203			01 T			1 32 70		13523	F		LE FOND D

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE						
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			2) Faire Valeur	4) Culture Spécialisée	3) Non Taxée			
DEPT	COM	L	NUMERO	(1) PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub.Flec	CLASSE	Groupe	CULTURE	ANT	CULT CAD					Ha	A	Ca
62	649	L	00219	O	C	0209			02	T				033	70		2977	F	LE FOND D	
									* TOTAL DU COMPTE =					301	85		25696		LAVILLETTE GEORGES JEAN J	
62	649	L	00228		A	0577			03	T				069	25		4702	F	LAVILLETTE GEORGES JEAN J	
									* TOTAL DU COMPTE =					069	25		4702		LAVILLETTE GEORGES JEAN J	
62	649	L	00231		C	0240			03	T				076	55		5198	F		
					D	0869			02	P				112	28		9916	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					188	83		15114		LAVILLETTE CHRISTIANE CEL	
62	649	L	00287	O	C	0020			04	T				046	00		2312	F	AU DESSUS	
					C	0198			01	P				044	80		5022	F	LE FOND D	
									* TOTAL DU COMPTE =					090	80		7334		LEMAIRE SUZANNE MARIE REN	
62	649	S	00075		C	0101			02	P				068	40		6040	F		
					C	0192			03	T				000	50		034	F		
					C	0197			01	P				058	70		6579	F		
					C	0199			01	T				033	30		3394	F		
					C	0200			02	T				051	80		4576	F		
					C	0201			02	T				023	80		2101	F		
					C	0204			02	P				043	70		3860	F		
					C	0205			03	T				118	00		8012	F		
					C	0206			03	T				065	30		4433	F		
					C	0216			01	P				006	60		740	F		
					C	0219			01	P				033	95		3808	F		
					C	0222			01	P				011	10		1243	F		
					C	0223			01	P				011	10		1243	F		
					C	0224			01	P				010	90		1223	F		
					C	0225			01	P				041	00		4596	F		
					C	0226			01	T				095	80		9782	F		
					C	0227			01	T				040	70		4148	F		
					C	0228			01	T				107	60		10965	F		
					C	0233			01	T				006	10		623	F		
					C	0234			01	T				069	60		7093	F		
					C	0236			02	T				055	90		4938	F		
					D	0542			01	P				081	03		9081	F		
					D	0543			01	P				049	00		5492	F		
					D	0544			01	P				009	50		1064	F		
					D	0545			01	P				048	70		5459	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					1142	88		110505		SEILLIER ROSE-MARIE CHARL	
					* TOTAL COMMUNE DE PAS EN ARTOIS										2454	68		203615		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. M.S.A		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE					
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)			
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. Fisc CLASSE	GROUPE Cultures	ANT	CULT CAD	Ha					Euros	Ota	
											He							A Ca
62	779	P 00059		ZH 0006				02 T			076 22					6473	F	
								* TOTAL	DU COMPTE =		128 17		10886		PITEUX ALFRED			
62	779	T 00014		ZE 0037				01 T			008 19		722	F				
				ZH 0051				04 T			059 38		4639	F				
								* TOTAL	DU COMPTE =		067 57		5361		TURMINE JOCELYN LUCIEN AN			
62	779	T 00023		ZE 0012				01 T			179 19		15825	F				
				ZE 0036				01 T			141 73		12518	F	L ANCIEN B			
				ZE 0041				01 T			015 15		1338	F				
				ZE 0047				03 T			356 20		29024	F	ENTRE DEUX			
				ZE 0048				03 T			047 87		3901	F				
				ZE 0053				03 T			235 76		19210	F	LA SAVONNI			
				ZH 0003				02 T			078 96		6706	F				
				ZH 0010				03 T			047 68		3885	F				
				ZH 0049				04 T			023 02		1798	F	LE DESSOUS			
				ZH 0050				05 T			042 52		3176	F				
				ZI 0021				J 03 T			033 15		2701	F				
				ZI 0021				K 04 T			033 14		2588	F				
				ZI 0033				J 02 T			072 62		6167	F				
				ZI 0033				K 03 T			072 62		5918	F				
				ZI 0045				02 T			041 83		3552	F	LE FOSSE B			
								* TOTAL	DU COMPTE =		1421 44		118307		TURMINE JOEL STEPHANE JEA			
62	779	T 00036		A 0497				A 01 J			005 10		659	F	LE VILLAGE			
				ZE 0039				01 T			025 30		2235	F	ENTRE DEUX			
				ZE 0040				01 T			058 28		5148	F	ENTRE DEUX			
				ZE 0042				01 T			026 56		2346	F	ENTRE DEUX			
				ZE 0043				01 T			052 41		4630	F	ENTRE DEUX			
				ZH 0001				J 02 T			016 61		1410	F	LES CHANVR			
				ZH 0001				K 01 T			033 22		2934	F	LES CHANVR			
				ZH 0046				04 T			154 53		12069	F	LE DESSOUS			
				ZI 0020				J 03 T			013 20		1075	F	LE BOSQUET			
				ZI 0020				K 04 T			013 20		1030	F	LE BOSQUET			
				ZI 0031				J 02 T			164 02		13928	F	LE FOSSE B			
				ZI 0031				K 03 T			164 01		13364	F	LE FOSSE B			
				ZI 0032				J 02 T			014 81		1259	F	LE FOSSE B			
				ZI 0032				K 03 T			014 80		1207	F	LE FOSSE B			
								* TOTAL	DU COMPTE =		758 05		63294		TURMINE JOCELYN LUCIEN AN			
62	779	V 00031		ZI 0019				J 03 T			010 53		858	F				
				ZI 0019				K 04 T			010 52		822	F				
								* TOTAL	DU COMPTE =		021 05		1680		VALEBOIS JACQUELINE ERNE			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub. Fig. CLASS	CLASSE CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				
80	043	H 00051		ZK	0049		A	03	T		1 55 90		14850	F	LE CHEMIN	
				ZK	0049		B	03	P		0 16 10		1734	F	LE CHEMIN	
										* TOTAL DU COMPTE =	3 14 80		31385		FOURNIER JOSETTE MARCELLE	
80	043	H 00062		B	0133		J	02	P		0 20 78		2583	F	VALLEE DE	
				B	0133		K	03	P		0 20 78		2239	F	VALLEE DE	
				ZC	0006		A	01	T		0 47 80		5941	F	FONDS VERS	
				ZC	0006		C	04	T		0 02 60		192	F	FONDS VERS	
				ZC	0007		AJ	01	T		0 73 72		9160	F	FONDS VERS	
				ZC	0007		AK	02	T		0 33 58		3756	F	FONDS VERS	
				ZC	0007		C	04	T		0 29 40		2169	F	FONDS VERS	
										* TOTAL DU COMPTE =	2 28 66		26040		FOURNIER JOSETTE MARCELLE	
80	043	L 00053		A	0422			03	P		0 17 80		1918	F	CHEM DE PA	
				ZB	0050			02	T		0 92 30		10322	F		
										* TOTAL DU COMPTE =	1 10 10		12240		LAVILLETTE GEORGES JEAN	
80	043	L 00083		A	0391			03	P		0 09 85		1062	F		
				A	0416			02	P		0 20 30		2522	F		
										* TOTAL DU COMPTE =	0 30 15		3584		LAVILLETTE GEORGES JEAN	
80	043	L 00114		ZE	0083		J	02	T		2 62 70		29375	F	LES VINGT	
				ZE	0083		K	03	T		2 82 25		26883	F	LES VINGT	
				ZE	0083		L	04	T		1 20 70		8900	F	LES VINGT	
				ZE	0083		M	05	T		0 80 36		3147	F	LES VINGT	
										* TOTAL DU COMPTE =	7 26 00		68306		LAVILLETTE ERIC GEORGES R	
80	043	M 00024		ZE	0082		M	05	T		0 34 15		1782	F	LES VINGT	
										* TOTAL DU COMPTE =	0 34 15		1782		MOREEL JACQUES JEAN-PIERR	
80	043	M 00028		A	0421			01	T		0 55 20		6880	F		
				E	0158			02	J		0 19 15		2934	F		
										* TOTAL DU COMPTE =	0 74 35		9794		MAGNIEZ MARIE IRENE GABRI	
80	043	M 00031		ZB	0049			02	T		0 65 90		7369	F		
										* TOTAL DU COMPTE =	0 65 90		7369		MAILLARD NICOLE	
80	043	M 00044		ZB	0054			02	T		0 22 70		2538	F	LES TRENTE	
				ZB	0055			02	T		0 18 70		2092	F	LES TRENTE	
				ZB	0065		J	02	T		0 77 65		8682	F	LES QUATOR	
				ZB	0065		K	03	T		0 77 65		7396	F	LES QUATOR	
				ZB	0066		J	02	T		0 21 15		2366	F	LES QUATOR	
				ZB	0066		K	03	T		0 21 15		2015	F	LES QUATOR	
				ZB	0069		J	02	T		0 18 10		2024	F	LES QUATOR	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES					SUPERFICIE		R.C REEL		3 Faire Valeur Culture Spécialisée (6)		4 Non Taxée (7)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fisc Classe (Groupe Culture)	ANT	CULT GAO	Ha	A Ca			
80	043	M	00044		ZB	0069		K 03 T			0 18 10		1723	F	LES QUATOR
								* TOTAL DU COMPTE =			275 20		28836		HUIEZ MARIE THERESE LOUIS
80	043	M	00047		ZK	0024		05 T			064 40		3360	F	LES CHAMPS
					ZK	0079		04 P			185 50		15364	F	LE MONT HE
								* TOTAL DU COMPTE =			249 90		18724		HUIEZ MARIE THERESE LOUIS
80	043	P	00129		E	0157		J 01 T			058 89		7317	F	LE VILLAGE
					E	0157		K 02 T			058 89		6586	F	LE VILLAGE
					ZB	0047		03 T			140 20		13353	F	LES TRENTE
					ZB	0048		J 02 T			183 73		20544	F	LES TRENTE
					ZB	0048		K 03 T			236 27		22504	F	LES TRENTE
								* TOTAL DU COMPTE =			677 98		70304		PRONIER BERNARD MICHEL GE
								* TOTAL COMMUNE D' AUTHIE			43 53 02		441160		
80	044	C	00073		ZA	0060		02 T			0 24 00		2287	F	
								* TOTAL DU COMPTE =			0 24 00		2287		CAPRON BERNARD
80	044	C	00089		ZA	0059		02 T			0 73 90		7039	F	LE MARCHE
								* TOTAL DU COMPTE =			0 73 90		7039		CAPRON BERNARD ROLAND MAU
								* TOTAL COMMUNE D' AUTHIEULE			0 97 90		9326		
80	705	V	00015		ZC	0040		02 T			0 38 80		3856	F	LE CASSE C
					ZC	0041		02 T			0 50 60		5028	F	LE CASSE C
					ZC	0042		02 T			0 54 80		5447	F	LE CASSE C
								* TOTAL COMMUNE DE ST LEGER LES AUTHIE			1 44 20		14331		PECOUL JEANNINE MARIE OPH
80	756	H	00019		ZB	0017		01 T			0 20 60		2133	F	LE CHENE
								* TOTAL COMMUNE DE THIEVRES			0 20 60		2133		FOURNIER JOSETTE MARCELLE
80	777	B	00013		ZD	0076		J 01 T			0 31 80		3294	F	FOSSES D A
					ZD	0076		K 02 T			0 31 80		2898	F	FOSSES D A
								* TOTAL DU COMPTE =			0 63 80		6192		BOUCHEZ DENISE
80	777	B	00049		ZD	0008		03 T			1 24 90		9937	F	BOULLOYE
								* TOTAL DU COMPTE =			1 24 90		9937		STAL MARIE JOSEPH JEANNE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. NSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	FAIRE VALOIR					
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fiec	CLASSE	ANT	CULT CAD	Ha	A Cn	Euros Cn		(2)	(3)	(4)
80	777 C	00002		B	0323			02 P			0 08 90		996	F			LE VILLAGE
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 08 90		996				CAPRON PHILOGENE
80	777 C	00038		ZD	0084			03 T			0 13 50		1073	F			
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 13 50		1073				DROUIN
80	777 D	00016		C	0412			02 T			0 65 60		5977	F			
					C 0542			01 P			0 03 37		419	F			LES BOSQUE
					ZA 0108			J 01 T			0 62 20		6441	F			SOUS LE BO
					ZA 0108			K 03 T			0 31 10		2475	F			SOUS LE BO
					ZA 0110			01 T			0 66 60		6896	F			
					ZA 0112			01 T			0 10 10		1046	F			
					ZB 0031			03 P			0 87 30		7593	F			
					ZB 0045			04 T			0 29 90		2006	F			
					ZB 0082			J 03 T			0 51 27		4080	F			LA VILLET
					ZB 0082			K 04 T			1 02 53		6880	F			LA VILLET
					ZB 0084			04 T			0 41 50		2785	F			
					ZC 0034			03 P			1 41 90		12343	F			
					ZD 0005			J 03 P			0 20 74		1804	F			BOULLOYE
					ZD 0005			K 04 P			0 10 36		695	F			BOULLOYE
								* TOTAL	DU COMPTE =		7 24 47		81440				DETAILLE MAURICE
80	777 D	00073		ZD	0083			03 T			0 21 10		1678	F			
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 21 10		1678				DETAILLE MAURICE
80	777 F	00027		ZE	0041			04 P			0 57 80		3878	F			
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 57 80		3878				CHAMP CAST
																	FIALLET ISABELLE MARIE-TH
80	777 G	00032		B	0322			02 P			0 19 78		2212	F			
					B 0324			02 P			0 08 63		964	F			LE VILLAGE
					ZB 0103			04 T			0 17 90		1202	F			FOSSE MOIR
					ZC 0007			01 T			0 18 20		1884	F			DERRIERE L
					ZC 0008			01 T			0 53 10		5499	F			DERRIERE L
								* TOTAL	DU COMPTE =		1 17 61		11761				DETAILLE ANNE MARIE JOSIA
80	777 G	00033		ZB	0054			B 04 P			0 07 60		509	F			
								* TOTAL	DU COMPTE =		0 07 60		509				CHEMIN D E
																	GOULLIEUX MICHEL NORBERT
80	777 L	00060		ZB	0002			02 T			0 75 10		6844	F			
					ZB 0003			02 T			0 66 60		6070	F			CAMP DROUA
					ZB 0057			02 P			0 90 30		10097	F			CHEMIN D E
					ZB 0059			J 02 T			0 06 43		586	F			RUELLE BOR
					ZB 0059			K 04 T			0 12 87		863	F			RUELLE BOR
					ZB 0060			J 02 T			0 06 50		593	F			RUELLE BOR
					ZB 0060			K 04 T			0 13 00		872	F			RUELLE BOR

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE					
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL	Valeur (2)		Cultures Spécialisées (4)	Non Taxées (3)			
DEPT	COM	L. NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. Fric	CLASSE Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts		
80	777	L. 00060		ZB 0083				04 T			0 14 60		980	F	LA VILLET				
				ZB 0110				04 T			0 18 60		1247	F	FOSSE MOIR				
				ZB 0129				04 T			0 09 40		632	F	FOSSE MOIR				
				ZD 0006				J 03 P			1 84 80		16074	F	BOULLOYE				
				ZD 0006				K 04 P			0 92 40		6201	F	BOULLOYE				
				ZD 0077				J 01 T			0 21 10		2185	F	FOSSES D A				
				ZD 0077				K 02 T			0 21 10		1922	F	FOSSES D A				
				* TOTAL DU COMPTE =								6 32 80		55166		LERDY HARRY DANIEL ERNEST			
80	777	T. 00027		C 0541				A 01 P			0 07 30		908	F	LES BOSQUE				
				* TOTAL DU COMPTE =								0 07 30		908		TUTOIS FREDERIC MARCEAU S			
				* TOTAL COMMUNE DE VAUCHELLES LES AUTHIE													17 79 58		153538
				Parcelles total													206 16 75		1787049
				Total R.C. des terres taxées													1787049		dont 0,00 en propriété

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-11-08-00010

Contrôle des structures - RESCRIT- EARL
FRANQUE.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

**EARL FRANQUE
Messieurs FRANQUE Thierry, Henri
117 rue de la mottelette
62610 NIELLES LES ARDRES**

Réf. :62-22433
Réf. DRAAF : 135

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 03/10/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur FRANQUE Henri au sein de l'EARL FRANQUE qui exploite 210 ha 71 a 66 ca.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :
Vous souhaitez installer Monsieur FRANQUE Henri dans l'EARL FRANQUE, sans apport de surface, et qui exploite actuellement 210 ha 71 a 66 ca. Monsieur FRANQUE Henri détient la capacité professionnelle, et ses revenus extra-agricoles n'excèdent pas 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au preneur en place concerné par les parcelles visées par votre projet.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Liste des parcelles objets du RESCRIT

COMMUNE	Références cadastrales	Superficie
PIHEN LES GUINES	AC84	2 ha 68 a 61 ca
SAINT TRICAT	ZD9	12 ha 16 a 36 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL	Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts
62	038	B 00600		ZA	0048		01	T			278	52	38664	F			LA VOYETTE
* TOTAL COMMUNE D' ARDRES											278	52	38664				BAUDE MAUD CHARLOTTE LOUI
62	059	B 00052		ZA	0033		02	T			912	83	102795	F			
* TOTAL DU COMPTE =											912	83	102795				BAELEN MARIE-ANNE FRANCOI
62	059	F 00016		ZA	0030		A 02	T			444	55	50061	F			
				ZA	0030		B 02	P			013	68	1541	F			
* TOTAL DU COMPTE =											458	23	51602				FRANQUE MAURICE GABRIEL L
62	059	F 00017		ZA	0032		02	T			755	18	85042	F			
* TOTAL DU COMPTE =											755	18	85042				FRANQUE JEAN MARIE JOSEPH
* TOTAL COMMUNE D' AUTINGUES											2126	24	239439				
62	203	B 00103	O	ZA	0022		01	T			113	20	16886	F			LE BERCK
* TOTAL DU COMPTE =											113	20	16886				BAUDE MAUD CHARLOTTE LOUI
62	203	F 00026		ZC	0006		01	T			364	02	54299	F			
* TOTAL DU COMPTE =											364	02	54299				FRANQUE JEAN MARIE JOSEPH
62	203	F 00047		ZA	0020		01	T			328	80	49044	F			LE BERCK
				ZA	0021		01	T			036	20	5400	F			LE BERCK
* TOTAL DU COMPTE =											365	00	54444				FRANQUE DENISE MARIE LOUI
* TOTAL COMMUNE DE CAMPAGNE LES GUINES											842	22	125629				

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
 courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				
62	614	B	00053		ZB	0001			01	T			041	08	5228	F		
					ZB	0007			01	T			171	88	21871	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					21296	27099		BAELEN MARIE-ANNE FRANCOI	
62	614	B	00066	O	A	0789			03	T			043	67	3283	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					04367	3283		LES PELERI	
									* TOTAL DU COMPTE =					04367	3283		BUTEZ STEPHANE AUGUSTE MA	
62	614	C	00108		ZB	0002			01	T			151	84	19321	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					15184	19321		COUVREUR ANNE-MARIE HELEN	
62	614	E	00006		A	0739		L	01	T			018	74	2385	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					01874	2385		ELLUL OLIVIER ALAIN	
62	614	F	00023		A	0136			03	P			126	50	9512	F		
					A	0138			02	T			131	80	13721	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					25830	23233		FRANQUE MAURICE GABRIEL L	
62	614	F	00027		ZA	0004			03	T			233	98	17594	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					23398	17594		FRANQUE MAURICE GABRIEL L	
62	614	F	00031		A	0111			02	P			315	50	32844	F		
					A	0112			02	T			081	20	8452	F		
					A	0113		A	02	P			106	80	11118	F	LA MOTTELE	
					A	0132			03	P			061	70	4640	F		
					A	0790			03	T			034	33	2582	F	LES PELERI	
					ZB	0003			01	T			134	78	17149	F		
					ZB	0021			01	T			042	76	5441	F		
					ZB	0022			01	T			264	78	33692	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					104185	115918		FRANQUE JEAN MARIE JOSEPH	
62	614	F	00034		A	0117			01	J			010	40	1804	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					01040	1804		FRANQUE THIERRY GERMAIN G	
62	614	F	00041		A	0797		A	02	T			061	89	6444	F	LA MOTTELE	
					ZB	0005			01	T			092	11	11722	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					15400	18166		FRANQUE THIERRY GERMAIN G	
62	614	V	00037		ZB	0006			01	T			033	21	4225	F		
									* TOTAL DU COMPTE =					03321	4225		VANDROY ERIC MARIUS EMILE	
									* TOTAL COMMUNE DE NIELLES LES ARDRES					215895	233028			
62	623	F	00017		AC	0069			02	T			099	00	12021	F		
					AC	0070			02	T			199	90	24276	F		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

